

VIGNETTE CRIT'AIR

La vignette anti-pollution Crit'air est devenue obligatoire pour circuler à Paris.

La pastille écologique est également obligatoire à Grenoble où la mise en place date du 1^{er} novembre dernier. 49 communes de l'agglomération sont concernées. Mais attention, outre Paris et Grenoble d'autres grandes communes seront sans doute aussi impactées prochainement ; ce sont les zones couvertes par un plan de protection de l'atmosphère (PPA)

Voici la liste des agglomérations couvertes par PPA : Avignon, Béthune, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Douai, Lens, Lille, Lyon, Marseille, Aix-en-Provence, Metz, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Pointe-à-Pitre, Les Abymes, Rennes, Rouen, Saint Etienne, Strasbourg, Toulon, Toulouse, Tours, Valenciennes.

Voici l'adresse Internet pour commander la vignette

<https://www.certificat-air.gouv.fr/fr/>